



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DE LA MOSELLE

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
Bureau de l'Environnement

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 17 juin 2009

Le mercredi 17 juin 2009, à 14 heures 30, s'est tenue, dans les locaux de la préfecture, une réunion du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit en Moselle (liste des participants jointe en annexe), sous la présidence de Madame Monique Haman, Directrice de l'Environnement et du Développement Durable.

Cette réunion portait sur l'état d'avancement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement des services de l'Etat ainsi que des agglomérations INSEE du département de la Moselle.

L'ordre du jour était le suivant :

- Rappel des échéances et remontées des données à la Commission européenne
- Cartes de bruit réalisées par les services de l'Etat
- Mise à jour du classement des voies bruyantes (AP 29/7/1999)
- Mise à jour du classement des infrastructures ferroviaires (AP 9/11/2004)
- Avancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement
- Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz
- Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville

Madame Haman remercie l'ensemble des participants à cette réunion semestrielle du comité de pilotage de l'Observatoire du Bruit et rappelle que la directive européenne du 25 juin 2002 impose la publication de cartes de bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) dans les délais prescrits par ce texte.

Madame Haman annonce la publication, par arrêté préfectoral en date 8 juin 2009, des cartes de bruit du réseau ferroviaire, des voies communales de Metz et Montigny-les-Metz et du réseau autoroutier concédé à la SANEF.

I. Rappel des échéances et remontées des données à la Commission européenne

Monsieur Jean-Luc Chantraine, Chargé de mission de l'Observatoire du Bruit en Moselle à la DDE, rappelle les échéances imposées aux grandes infrastructures routières et ferroviaires ainsi qu'aux agglomérations INSEE :

- Pour les agglomérations de plus de 250 000 habitants :
 - le 30 juin 2007 pour les cartes de bruit,
 - le 18 juillet 2008 pour les PPBE.
- Pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants :
 - le 30 juin 2012 pour les cartes de bruit,
 - le 18 juillet 2013 pour les PPBE.

Monsieur Chantraine tient à rappeler l'obligation (pour les communes ou EPCI compétents) de transmettre au Préfet de département les données issues des cartes de bruit.

Cette remontée d'informations est exigée depuis le 15 juin 2007. Elle permet le suivi de l'avancement de la démarche « cartes de bruit » ainsi que la transmission des données à la Commission Européenne.

Monsieur Chantraine précise que le CERTU a été mandaté par le Ministère de l'Ecologie pour l'élaboration du dispositif de collecte et d'agrégation de ces données.

La saisie directe par les communes ou EPCI des informations contenues dans les documents graphiques devra se faire par le biais de fichiers au format « tableur » disponibles en téléchargement et accompagnés d'une notice explicative.

Les fichiers *excel* téléchargeables doivent être complétés par ces mêmes autorités pour la réalisation des cartes de bruit puis adressés par la messagerie électronique à :

jerome.saurat@developpement-durable.gouv.fr.

L'adresse électronique du site est la suivante :

http://www.certu.fr/fr/Ville_et_environment-n29/Bruit-n138/Cartes_de_bruit_des_agglomerations:_comment_remonter_les_donnees_-a1551-s_article_theme.html

Madame Catherine Lamouroux-Kuhn, du Centre d'Etudes Techniques de l'Equipement de l'Est souligne l'important retard pris par la France sur la remontée de ces informations aux instances européennes.

Elle précise qu'un inventaire du réseau des grandes infrastructures de transport à cartographier doit être impérativement réalisé avant la fin du mois de novembre 2009.

II. Cartes de bruit réalisées par les services de l'Etat

Monsieur Chantraine cite les Arrêtés Préfectoraux déjà publiés :

Arrêtés préfectoraux du 30 janvier 2008 :

- pour les autoroutes nationales : **A30, A31, A320**
- pour les routes nationales : **RN4, RN33, RN52, RN61, RN431**

Arrêtés préfectoraux du 8 juin 2009 :

- Réseau ferroviaire : **ligne 89** (de Arnaville à Montigny-les-Metz) et **ligne 180** (de Metz à Thionville)
- Réseau concédé à la SANEF : **autoroute A4 et tronçons A314 - A315**
- les voies communales **de Metz et de Montigny les Metz** (9,980 km)

Les arrêtés et les cartes de bruit sont disponibles sur le site de la Préfecture :

http://www.moselle.pref.gouv.fr/frameset.htm?grands_dossiers_actualite/g_d_bruit/g_d_bruit.htm

Les cartes de bruit du réseau départemental ont été réalisées par les services de l'Etat : l'étude a été confiée au CETE de l'Est.

Monsieur le Président du Conseil Général a été consulté sur ces documents graphiques. Il rendra son avis à l'issue de la réunion trimestrielle de l'assemblée délibérante prévue fin juin. Les cartes de bruit pourront ensuite faire l'objet d'une publication par arrêté préfectoral.

III. Mise à jour du classement des voies bruyantes

Article R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

Monsieur Chantraine rappelle que le recensement et le classement des infrastructures de transports terrestres portent sur :

- les voies routières dont le trafic journalier moyen annuel existant est supérieur à 5 000 véhicules par jour,
- les lignes ferroviaires interurbaines dont le trafic journalier moyen est supérieur à 50 trains.

La circulaire ministérielle du 25 mai 2004 prévoit un réexamen tous les cinq ans des bases techniques (notamment les hypothèses de trafic utilisées pour l'évaluation des niveaux sonores de référence du classement) donnant lieu à une mise à jour de l'arrêté préfectoral de classement des voies bruyantes en vigueur.

Il indique que l'étude afférente à ce classement a été réalisée par le CETE de l'Est : une consultation de l'ensemble des gestionnaires pourrait dès lors être engagée par la DDE, courant de l'été 2009.

Les communes concernées feront également l'objet d'une consultation courant septembre. Un nouvel arrêté de mise à jour pourrait intervenir dans le courant du mois de décembre 2009.

Monsieur Bruno Schwartz, représentant la mairie de Metz, demande si les cartes de bruit, et en particulier les cartes B des secteurs affectés par le bruit, seront utilisées pour déterminer le classement des voies bruyantes.

Madame Lamouroux-Kuhn répond par l'affirmative en précisant qu'il doit y avoir une cohérence entre la carte B et le classement des voies.

Monsieur Schwartz craint, toutefois, des questions de la part des architectes sur la coexistence de ces deux cartes.

Madame Lamouroux-Kuhn précise que les cartes de bruit ne sont pas directement opposables aux tiers. Elles sont destinées à permettre l'évaluation globale de l'exposition au bruit et à établir des prévisions générales devant être contenues dans les PPBE.

Par contre, les arrêtés préfectoraux de classement des voies bruyantes sont opposables aux tiers : ils seront adressés aux autorités compétentes pour l'élaboration ou la mise à jour des documents d'urbanisme (P.L.U) conformément à l'article R. 123-13 (§13) du code de l'urbanisme.

Les informations issues de ces arrêtés seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture dans les trois mois qui suivent leur publication.

IV. Mise à jour du classement des infrastructures ferroviaires

Article R 571-32 et suivants du Code de l'Environnement ainsi que la circulaire ministérielle du 25 mai 2004.

Sont concernées les lignes ferroviaires interurbaines dont le trafic journalier moyen est supérieur à 50 trains.

Monsieur Chantraine précise que l'Arrêté préfectoral du 9 novembre 2004 relatif au classement des infrastructures ferroviaires ne tient pas compte des nouvelles lignes TER et la LGV Est Européenne classée en catégorie 1.

Il est donc nécessaire de prendre en compte les développements (ou réductions) de trafic par rapport aux nouvelles hypothèses.

Monsieur Chantraine ajoute que RFF finalise actuellement l'étude du nouveau classement des voies ferrées. Il explique le déroulement de la procédure de consultation préalable des communes sur le projet d'arrêté préfectoral de classement des infrastructures ferroviaires : cette consultation est prévue courant de l'été 2009.

Ce projet d'arrêté sera préalablement transmis par Monsieur le Préfet, pour avis, aux communes concernées par les secteurs affectés par le bruit des infrastructures ferroviaires. En l'absence de réponse dans le délai de trois mois suivant sa transmission, leur avis sera réputé favorable.

Madame Haman précise qu'il serait souhaitable au moment de la consultation de prévoir « un mémento » détaillant cette procédure.

V. Avancement des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement.

Article R571-32 et suivants du Code de l'Environnement.

Madame Lamouroux-Kuhn rappelle la finalité des PPBE :

⇒ ils tendent à prévenir les effets du bruit, à réduire, si nécessaire, les niveaux de bruit ainsi qu'à protéger les zones calmes remarquables par leur faible exposition au bruit.

⇒ ils recensent les mesures prévues par les autorités compétentes afin de traiter les situations identifiées par les cartes de bruit et notamment lorsque des valeurs limites sont dépassées ou risquent de l'être.

Elle dresse un premier bilan de cette démarche :

- **concernant le réseau autoroutier non concédé** : l'étude des PPBE a été commandée au CETE de l'Est mais uniquement pour l'autoroute A31. Cette étude devrait être réalisée pour fin 2009.
- **concernant le réseau des routes nationales et ferroviaire** : aucune étude n'a été engagée.
- **concernant le réseau concédé à la SANEF** : une étude est en cours. La réalisation des PPBE est envisagée pour fin 2009.
- **concernant le réseau des routes départementales** : les études seront engagées après la publication des cartes de bruit.

La Direction Interdépartementale des Routes de l'Est est également concernée par la réalisation d'études portant sur les autoroutes et routes nationales, le réseau ferroviaire ainsi que les routes départementales.

Monsieur Michel Serrier, représentant la Direction Interdépartementale des Routes de l'Est précise que les études relatives aux PPBE seront, dans la mesure du possible, engagées dans le courant du second semestre 2009.

Madame Lamouroux-Kuhn indique que le site national de consultation des cartes de bruit sera bientôt disponible sur Internet.

Elle tient à souligner l'importance de réaliser dans les meilleurs délais ces cartes et de procéder à leurs publications.

VI. Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Metz.

a. La Communauté d'Agglomération de Metz métropole (CA2M).

Mme Marianne Perrin, représentant la communauté d'agglomération de Metz métropole précise que les cartes de bruit des 40 communes ont été finalisées en avril 2009.

Elle indique que ces documents graphiques ont fait l'objet d'une présentation individuelle à chaque élu de ces communes courant avril 2009. Le Conseil de Communauté a délibéré le 25 mai 2009.

Elle fait également mention du fait que les cartes de bruit (plus de 800 au total) seront prochainement consultables sur le site Internet de la CA2M.

La phase de réalisation des PPBE sera ensuite engagée dans le courant de l'été 2009. La consultation des bureaux d'études pourrait intervenir en septembre ou octobre prochain.

Mme Perrin souhaite que des réunions de travail aient lieu avec les autres gestionnaires d'infrastructures de transport terrestre afin d'harmoniser le contenu de chaque PPBE.

Cartes de Bruit de la commune de Scy-Chazelles :

Monsieur Chantraine fait mention du message électronique de Monsieur Jacques Straub, Maire de Scy-Chazelles en date du 17 juin 2009 par lequel celui-ci s'étonne du classement sonore de certaines rues de sa commune en « zone rouge » alors qu'elles lui paraissent « parfaitement calmes ».

Monsieur Chantraine précise que l'élaboration de ces cartes de bruit relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole (CA2M).

Madame la Présidente donne la parole à Monsieur René Darbois, Vice-président de la communauté d'agglomération.

Il précise qu'à l'occasion de la présentation, en avril dernier, à Monsieur le Maire de Scy-Chazelles, de la carte de bruit de sa commune, aucune remarque n'avait été formulée.

Il se propose alors de rencontrer Monsieur le Maire de Scy-Chazelles en présence d'un représentant du bureau d'études ayant élaboré ces cartes.

Monsieur Chantraine propose de s'associer à cette démarche.

b. La communauté de communes de Maizières-les-Metz.

Monsieur Frédéric Grosnickel, représentant de la Communauté de Communes de Maizières-les-Metz, indique que la consultation des bureaux d'études est en cours.

L'étude, qui englobera les 14 communes de la communauté, pourrait être lancée dans le courant de l'été 2009.

c. La communauté de communes du Sillon Mosellan.

M. Fabrice Fritzsche, représentant de la Communauté de Communes du Sillon Mosellan, indique que l'étude des cartes de bruit a été prise en charge par le bureau d'études ORFEA, fin 2008.

La réalisation des cartes, sur les 6 communes de la communauté, est prévue pour la fin de l'année 2009.

d. La communauté de communes du Val de Moselle.

Monsieur Pierre Paradeis, représentant de la Communauté de Communes du Val de Moselle, souligne le fait que la communauté de communes du Val de Moselle dispose désormais de la compétence « lutte contre les nuisances sonores ».

Pour la consultation des bureaux d'étude, un cahier des charges est actuellement en cours de rédaction. Les études pourraient être engagées courant septembre 2009.

e. La communauté de communes du Pays Orne Moselle.

Monsieur Julien Schneider, représentant de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, rappelle que la société SPC acoustique a été chargée de l'étude portant sur l'ensemble des 13 communes de la communauté de communes.

Il précise que le 2^{ème} semestre 2009 sera consacré à l'affinage des données par commune ainsi qu'à la réalisation des cartes, pour une restitution prévue fin 2009.

f. Les communes de Meurthe-et-Moselle.

Monsieur Hervé Boyer, représentant la DDE 54, présente l'avancement de la démarche dans les 5 communes concernées :

- Auboué, Homécourt, Moutiers : les cartes sont en cours de réalisation par le CETE de l'Est et devraient être finalisées prochainement.
- Joeuf : les cartes de bruit sont finalisées.
- Briey : L'élaboration des cartes a été confiée au CETE de l'Est. Le début de l'étude est prévu en septembre 2009. Les cartes devraient être finalisées dans le courant du 1^{er} trimestre 2010.

VII. Point sur les démarches dans l'agglomération INSEE de Thionville

a. La Communauté d'agglomération Portes de France – Thionville.

M. Boguet, Vice-Président, rappelle que 4 communes sur 13 sont concernées.

Le bureau d'étude chargé de la réalisation des cartes de bruit a été désigné.

La livraison des cartes est prévue pour fin 2009 ou début 2010.

b. La Communauté d'agglomération du Val de Fensch.

Monsieur Chantraine indique que le cahier des charges pour la consultation des bureaux d'étude est en cours d'élaboration (sur le modèle de cahier des charges de la CA2M).

La consultation des bureaux d'études pour la réalisation des cartes de bruit sur les 8 communes concernées devrait être engagée durant l'été 2009.

VIII. Prochaine réunion du Comité de Pilotage

Madame Haman propose la date du 20 janvier 2010 pour la prochaine réunion du Comité de Pilotage de l'Observatoire du Bruit et remercie les membres de ce comité pour leur participation à cette réunion.

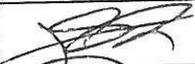
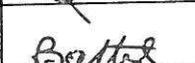
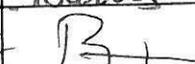
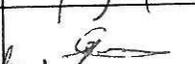
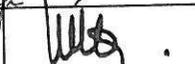
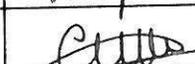
LA DIRECTRICE
DE L'ENVIRONNEMENT ET
DU DEVELOPPEMENT DURABLE

Monique HAMAN

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 17 juin 2009 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
HERBERT Mathieu	AZELON ALN	06.28.41.60.32	m.hebert_celbr@univ-tolose3.fr	
SIMEAU Patrick	ADJOINT BARR S ^r MARTIN	06 20 90 66 86	MARIE B S ^r Martin	
FRITZSCHE Fabrice	Chargé de mission CC du Sillon Marseille		ecsm@wanadoo.fr	
MARTINEL Gilles	V.P. de C.C.S.M. MUNICIPALITE	03.87.71.03.34		
Jacques Denis	Conseiller WANCOUNCIL	03 87 80 66 19		
HARDY Xavier	Chargé d'infos Environ. SANEF		xavier.hardy@sanef.com	
BATTISTINI Daniel	adjoint Maire Pontet	03 82 45 14 84	DB057@WANADOO.FR	
BURGER Mélanie	adjoint ILLANGE	03 82 56 24 52	marie.illange@wanadoo.fr	
GENY Sylvain	chef de bureau réglementation SIPP Marseille	03 82 59 19 25	sylvain.geny@maselli.pref.guyane.fr	
GREFF Marielle	Adjointe au Maire Narbonne - Hérault	03.87.34.61.85	mariele-greff@orange.fr	
RINET-CORTOT Catherine	SI Prefecture NETZ-CAMPAGNE	03.87.34.84.97		

ZANPETTI Raymond	Adjoint Mairie Auboué	03 82 22 40 00		Raymond Zanpetti
SUTTER Jean-Luc	MOSELIS (OPAC de la Moselle)	03 87 55 75 10	jean-luc.sutter@moselis.fr	Jean-Luc Sutter
SAINT-EVE Gilles	DDE 57	03 87 34 82 75	gilles.saint-ve@dev.durable.gouv.fr	Gilles Saint-Eve
SERRIER Michel	DIR. EST- / DE METZ	03 87 60 42 52	micel.serrier@developpement-durable.gouv.fr	Michel Serrier
LAMOUREUX - KUHN Catherine	CETE de l'EST LRS de Strasbourg	03-88-77-46-32	Catherine Lamouroux - Kuhn @developpement-durable.gouv.fr	Catherine Lamouroux-Kuhn
HAMAN Nouj				
LEBRUN Christophe	DDE 17	05 9 36 34 00		
GAOSMICKEL Frédéric	CIC de Nancy	03 87 51 21 30	direction@ccmairies.fr	Frédéric Gaosmickel
GOEHARY Francis	Contrôle Natr. les Metz	06 11 48 98 90	goehary.francis@sele-cyln.fr	Francis Goehary
CHANTRAINE Julie	DDE 57	03 87 34 34 87		Julie Chantaine
LÉCHOT Michel	Mairie de Mady		michel.lehot@mady57.fr	Michel Léhot
SCHWARTZ Bruno	Mairie de METZ		bschwartz@mairie-metz.fr	Bruno Schwartz
DARBOIS René	Adjoint au Maire - METZ		rdarbois@mairie-metz.fr	René Darbois
REBOURNEAU Patrice	Chargé d'études Bât DDE 57		Patrice.rebourneau@equipement-agriculture.gouv.fr	Patrice Rebourneau
BOYER Herve	DDE 54 - Trampant, Securie	03 83 86 51 39	herve.boyer@equipement-agriculture.gouv.fr	Herve Boyer

REUNION DU COMITE DE PILOTAGE DE L'OBSERVATOIRE DU BRUIT

Mercredi 17 juin 2009 à 14 heures 30

Fiche d'émargement

NOM Prénom	QUALITE	TELEPHONE	ADRESSE MEL	SIGNATURE
TANGUY Marie-Hélène	chef du bureau de l'environnement		marie-helene.tanguy@moelle.pcf-jour	
PERRIN Marianne	chargée de mission DD et environnement	03 87 39 78 37	mperrin@metzmetropole.fr (nouveau mail !!)	
Jean Claude SCHMID	Counsel Général 57 / Direction des Routes	03 87 34 75 92	jean-claude.schmid@cg57.fr	
Jeani BOGUNT	VL. Con. Agglo. Parti de Fraa. Th	06 61 71 92 92	jeani.bogunt@wanadoo.fr	
Philippe GEBUS	As. Local - Agglo. Part. de Fraa. Th	06 86 05 94 17	philippegebus@ccol.com	
Elisvy CARRE	D.G.S C ^{te} Agglo. P. de France Thionville	06 29 28 54 58	elisvy.carre@agglo-thionville.fr	
Cecilia LONARDI	technicienne environnement Ville de Thionville	03 82 52 38 54	lonardi@c@maire.thionville.fr	
HART Armandine	stagiaire Environnement CA Portes de Fr. thionville	03 82 52 52 24	armandine.hart@ccol-thionville.fr	
KEDINGER Christophe	Agent de développement local	03 87 33 24 78	valdemosselle@ccorm.fr	
PARADEIS Piene	1 ^{er} Vice Président CCVM	06 82 42 90 56	Paradeis.association@orange.fr	
DUCHRONE Eliane	Blanche de Daulny		eliane.duchrone@maire57.fr	